

# **NOTE D'INFORMATION**

# Modalités d'organisation des Consultations annuelles avec les ONG 17 – 19 JUIN 2014

#### 1. DATE ET LIFU DE LA REUNION

- Les Consultations annuelles avec les ONG auront lieu du 17 au 19 juin 2014 au Centre International de Conférences Genève (CICG).
- Une carte de Genève et une carte d'accès pour le CICG seront disponibles à partir du 17 février 2014 sur le site internet <a href="https://www.unhcr.org/ngo-consultations/">www.unhcr.org/ngo-consultations/</a>. Vous pouvez également trouver plus d'informations sur le CICG en consultant leur site au <a href="https://www.cicg.ch">www.cicg.ch</a>.
- Le thème de cette année pour les Consultations est « Leadership et participation des femmes ».

#### 2. CRITERES DE PARTICIPATION

- Les ONG souhaitant assister à la réunion doivent remplir l'un des critères énumérés cidessous :
- Statut consultatif auprès de l'ECOSOC (veuillez consulter le site des Nations Unies: www.unog.ch pour de plus amples informations sur ECOSOC)
- Membre du CIAB (Conseil international des agences bénévoles-ICVA) veuillez-vous référer au www.icvanetwork.org
- Partenaire d'exécution du HCR en 2013/2014 dont la spécialité et l'expérience sont pertinents avec l'une des sessions et/ou le thème « leadership et participation des femmes »
- Partenaire opérationnel du HCR avec un intérêt dans la solution des problèmes de réfugiés et autres personnes relevant de la compétence du HCR et dont la spécialité et l'expérience sont pertinents avec l'une des sessions et/ou le thème « leadership et participation des femmes »

**OBLIGATOIRE**: si vous vous enregistrez comme Partenaire opérationnel, une recommandation écrite doit vous être fournie par la Délégation du HCR concernée et doit être envoyée à l'Unité Inter institutions, <u>interagency@unhcr.org</u> - vous ne serez officiellement enregistré qu'après réception de cette recommandation par l'Unité inter-institutions.

• LE NOMBRE DE DELEGUES NE DOIT PAS DEPASSER 5 PARTICIPANTS PAR ORGANISATION OU 6-7 PAR CONFEDERATION D'ONG.

#### 3. ENREGISTREMENT

- Les ONG qui souhaitent participer à cette réunion peuvent remplir remplir le formulaire d'enregistrement en-ligne à partir du 17 février jusqu'au 16 mai sur le site internet : <a href="https://www.unhcr.org/ngo-consultations">www.unhcr.org/ngo-consultations</a> (un formulaire par participant) avec comme nom d'utilisateur : ngos et mot de passe: consult. Veuillez-vous assurer d'imprimer la confirmation d'enregistrement et de l'amener avec vous lorsque vous viendrez récupérer votre badge et/ou le dossier complet de la réunion.
- Tous les participants, accrédités ou non auprès des Nations Unies à Genève, doivent s'enregistrer en-ligne afin d'être inclus dans la liste des participants



En raison des dispositions strictes en matière de sécurité prises par la Section de la sécurité des Nations Unies, l'Unité inter institutions ne peut garantir votre participation si le délai d'enregistrement n'est pas respecté. De plus, l'Unité inter institutions sera dans l'impossibilité de délivrer des accréditations aux ONG souhaitant s'enregistrer dès lors que la réunion aura débutée.

#### 4. BADGES

- Les badges ne seront distribués qu'aux représentants d'ONG ne possédant pas d'accréditation permanente auprès des Nations Unis à Geneve
- Pour les représentants des ONG qui seront à Genève le lundi 16 juin, il leur sera possible de récupérer leur badge au siège du HCR, situé 94 rue de Montbrillant à Genève, <u>de</u> 16 heures à 18 heures.
- Si vous ne pouvez pas récupérer votre badge le lundi 16 juin, l'Unité inter-institutions vous le remettra le mardi 17 juin à partir de 8h00, à votre arrivée au CICG, au bureau d'accueil du HCR.
- Le badge permet l'accès à la réunion se déroulant au CICG du 17 au 19 juin ainsi qu'au siège du HCR pour la réception qui aura lieu le 17 juin. <u>Veuillez noter que l'accès au bâtiment du</u> <u>HCR vous sera refusé sans votre badge</u>

Votre badge vous sera remis sur présentation de votre passeport et de la copie de la confirmation d'enregistrement.

#### 5. VISAS

- Si un visa pour la Suisse est requis, veuillez-vous assurer de l'obtenir dans votre pays avant votre départ.
- Si vous avez besoin d'aide, veuillez vous adresser au bureau du HCR dans votre pays
- Merci également de noter que l'Unité inter-institutions ne sera pas en mesure de vous aider avec des questions de visa de dernière minute.
- Les représentations diplomatiques suisses sont connectées progressivement au système d'information sur les visas (VIS). Le VIS est un système d'échange de données relatives aux visas entre les États membres de l'espace Schengen et est utilisé pour stocker les données biométriques du demandeur de visa.
- Suite à cette nouvelle procédure, les demandeurs de visa doivent prendre rendez-vous avec l'ambassade / consulat suisse dans leur pays de résidence et de se présenter en personne pour remettre et enregistrer leurs données biométriques qui resteront valides dans le système VIS pendant une période de 5 ans. La Suisse a signé des accords avec certains pays où il n'y a pas de représentation diplomatique ou consulaire, afin de permettre, sous certaines conditions, la délivrance de visas par un Etat Schengen.
- Il est prévu que d'un minimum d'un mois soit nécessaire pour traiter une demande.

### 6. HEBERGEMENT ET TRANSPORT A GENEVE

- L'hébergement est proposé uniquement aux ONG nationales financées par le HCR. Les autres participants doivent prévoir leur propre hébergement
- L'Unité inter-institutions ne sera pas en mesure de vous aide avec des réservations de dernière minute



#### 7. INFORMATIONS PRATIQUES CONCERNANT LES SALLES

• Pour les deux séances plénières uniquement, **les plaquettes portant le nom des ONG** seront arrangées par ordre alphabétique.

#### 8. INTERPRETATION

 Durant les séances plénières, des services d'interprétation seront fournis en anglais, arabe, français, russe et espagnol. Pour les séances thématiques, les services d'interprétation seront disponibles en anglais, français et espagnol. Pour l'interprétation fournie pendant les séances régionales, veuillez-vous référer à l'agenda.

# 9. DOCUMENTATION

- A partir de cette année les consultations annuelles seront économes en papier <u>et nous vous</u> <u>demanderons de bien vouloir apporter votre propre dossier.</u> Toute la documentation sera disponible en ligne avant la conférence.
- <u>Si vous le souhaitez ou si vous avez besoin que l'on vous imprime un dossier, merci de le spécifier dans le formulaire d'enregistrement.</u> Nous vous remettrons ce dossier le premier jour de la réunion à la réception.
- Dans ce même esprit de protection de l'environnement, aucun formulaire d'évaluation ne sera distribué pendant la conférence. <u>Nous vous prierons de bien vouloir remplir un formulaire online</u> <u>qui sera accessible pendant et après la conférence</u>. De plus amples informations vous seront communiquées par la suite.

# 10. ACCES INTERNET

• Au Centre International de Conférences Genève (CICG), pour accéder au Wi-Fi, il vous sera demandé un accès ID et un mot de passe Accès ID: unher et mot de passe : ngo14.

# 11. RENCONTRES EN MARGE

 Les ONG sont également encouragées à rencontrer les responsables du HCR pour discuter des sujets d'intérêt commun et partager idées et informations. A cet effet, la structure du HCR ainsi que celles des Bureaux régionaux seront postées sur notre site au <a href="www.unhcr.org/ngo-consultations">www.unhcr.org/ngo-consultations</a>.

#### 12. RECEPTION

Toutes les ONG sont invitées à participer à une réception organisée par le HCR, mardi 17 juin 2014, à 19h00, à la Caféteria du HCR. Vous êtes priés de porter votre badge pour pouvoir accéder au bâtiment du HCR.

# 13. COMITE PERMANENT DE JUIN

 La réunion du Comité permanent aura lieu la semaine précédente les Consultations annuelles avec les ONG, du 1<sup>er</sup> au 3 juillet 2014 à Genève.

#### 14. COMITE EXECUTIF DU HCR

 Le Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire aura lieu du 29 septembre au 3 octobre 2014 à Genève.

HCR Unité-interinstitutions Genève

Courrier électronique : Interagency@unhcr.org